



DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

L'an deux mil seize, le 18 du mois d'octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Maryline BOROWIAK, Jean-Claude PELISSE, Michel BELANTAN, Brigitte MIGNOT, Thierry SOHIER, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT, Emmanuel MORESTIN.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Monique SOULIER.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu dans les délais réglementaires et qui a été affiché aux lieux accoutumés :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2016
- Installation d'Emmanuel MORESTIN en remplacement de Brigitte BERRIAT, démissionnaire et désignation dans les différentes commissions .
- Reprise des sépultures en terrain commun au cimetière communal.
- Demande de subvention sur réserves parlementaires pour réfection de la toiture de la salle informatique de l'école élémentaire.
- Demande de subvention au titre des contrats territoriaux du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de la salle informatique de l'école élémentaire.
- D.M.1. : Décision Modificative Budgétaire N° 1.
- Questions diverses.



**Nouvel ordre du jour : Délibération N° 2016-09-1 :**

M. le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation d'un membre élu pour siéger au CCAS
- Approbation du transfert de la compétence assainissement de la Commune de Valencogne au Syndicat de la Haute Bourbre.

Par ailleurs, il sera traité dans les questions diverses :

- Date de l'inauguration de la mairie : samedi 17 décembre 2016 à 11h
- Eclairage public : réflexions pour suspendre l'éclairage la nuit.

Il précise que M. Luc BASSETTE a demandé, par écrit, de rajouter les points suivants :

- Embauche d'un DST
- Antenne relai Free
- Cambriolage des services techniques communaux
- commission finances/travaux du 27 octobre 2016
- départ en retraite du policier municipal de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

## **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2016 : Délibération N° 2016-09-2**

M. Luc BASSETTE demande si la rectification qu'il a demandée a été prise en compte. Il lui est répondu que la phrase suivante sera indiquée dans le compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2016 au point N° 6 : demande d'admission en non-valeur : « Des assurances loyers impayés (publics ou privés) peuvent être souscrites par les bailleurs au moment de la signature d'un bail. Ces assurances couvrent les loyers, les dégradations ainsi que le contentieux. M. Luc BASSETTE propose que la municipalité s'intéresse à ce type d'assurance à l'occasion de la conclusion future de baux ».

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 19 voix pour approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2016 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché, diffusé et rectifié.

## **3. Installation de M. Emmanuel MORESTIN et désignation dans différentes commissions - Délibération N° 2016-09-3**

M. le Maire rappelle que Mme Brigitte BERRIAT a démissionné, pour raisons personnelles, de ses mandats de conseillère communautaire et conseillère municipale.

Mme Marjorie COURBI, conseillère municipale, a accepté le poste de conseillère communautaire aux Vallons de la Tour et a déjà siégé au conseil communautaire.

Mme Annie BIHAN, suivante sur la liste des conseillers municipaux de la majorité a démissionné par courrier du 22 septembre 2016 et M. Emmanuel MORESTIN, suivant sur la liste a accepté d'être le 23<sup>ème</sup> membre du conseil municipal de ST CLAIR DE LA TOUR.

Il est procédé à sa désignation, à l'unanimité du conseil municipal, dans les commissions suivantes, en remplacement de Mme Brigitte BERRIAT :

- Commission finances
- Commission sports-culture-vie associative
- Commission animations
- Commission scolaire-jeunesse.

## **4. Reprise des sépultures en terrain commun au cimetière communal - Délibération N° 2016-09-4**

Mme Monique SOULIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, explique à l'assemblée que selon l'article R 2223-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Il est proposé au conseil municipal

de décider de la reprise systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration. Le délai minimum de rotation est fixé à 5 ans.

En effet, dans le cimetière N° 2, , il existe le « carré commun » des anciens pensionnaires de l'établissement du « Vion » où la dernière inhumation remonte à 1964.

27 concessions sont concernées.

Compte-tenu de la nécessité de créer des concessions nouvelles pour vendre aux administrés lors des décès, il faut d'abord procéder aux exhumations et refaire un ossuaire car celui existant dans l'ancien cimetière n'est plus utilisable.

Des devis ont été demandés et les travaux seront réalisés au printemps 2017.

Mme Kathia VENDONIS demande les montants des devis reçus. Deux ont été reçus sur trois demandés, l'un d'un montant de 9 946.20 € TTC et l'autre de 11 370 € TTC. La 3<sup>ème</sup> entreprise sollicitée n'a pas répondu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de faire effectuer les reprises des sépultures en terrain commun au cimetière communal.

Mme Monique SOULIER précise qu'une autre procédure, beaucoup plus longue, a commencé pour reprendre les concessions en état d'abandon mais que le plus urgent était de reprendre ce carré commun.

#### **5. Demande de subvention sur réserves parlementaires pour réfection de la toiture de la salle informatique de l'école élémentaire – Délibération N° 2016-09-5**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que le Sénateur M. SAVIN a subventionné sur les réserves parlementaires, par décision de 2015, à hauteur de 8 000 €, la mise en accessibilité de l'accueil de la mairie.

En 2016, Mme HULLIER, députée de la circonscription, a accordé à la Commune la somme de 3 000 € pour la réfection de la toiture de la médiathèque.

Il précise que la Commune ne peut faire qu'une demande par an au titre des réserves parlementaires et que cette demande doit être effectuée en octobre de l'année N-1.

Il propose au conseil municipal de solliciter au titre de l'année 2017, M. Michel SAVIN, pour aider à la réfection de la toiture de la salle informatique de l'école élémentaire. Les travaux ont été chiffrés à 23 866.90 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite cette subvention et charge Monsieur le Maire d'établir le dossier.

#### **6. Demande de subvention au titre des contrats territoriaux 2017 auprès du Conseil Départemental – Délibération N° 2016-09-6**

Monsieur le Maire indique que dans les thématiques subventionnées par le Département, on relève le scolaire. En conséquence, pour l'année 2017, il propose de solliciter, dans le cadre des Contrats Territoriaux des Vals du Dauphiné (Conseil Départemental), une subvention maximum pour aider à la réfection de la toiture de la salle informatique de l'école élémentaire communale dont le coût s'élève à 23 866.90 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention maximum dans le cadre des contrats territoriaux 2017 pour la réfection de la toiture de la salle informatique de l'école élémentaire.

M. Luc BASSETTE indique qu'il est curieux que ces travaux soient déjà décidés alors même que le budget 2017 n'est pas élaboré.

M. Xavier LE DUFF, adjoint aux finances, lui répond que ces travaux avaient été prévus sur 2016 mais n'ont pu se réaliser faute de financement suffisant.

#### **7. D.M.1. : Décision Modificative Budgétaire N° 1 – Délibération N° 2016-09-7**

M. Xavier LE DUFF explique à l'assemblée qu'un pétitionnaire ayant obtenu un permis de construire a versé à la commune la somme de 7 400 € au titre de l'ancienne Taxe Locale

d'Équipement pour une construction qu'il n'a pas réalisée. Ayant renoncé au permis de construire, il réclame à la Commune la somme de 7 400 € que nous devons lui rembourser. Pour effectuer ce remboursement, une somme de **12 500 € sera prise sur le chapitre 022 : dépenses imprévues de la section de fonctionnement** pour abonder le chapitre 014 : atténuation de charges et le compte 7398 : reversements, restitution et prélèvements divers pour 7 500 €. Par ailleurs, depuis l'envoi de l'ordre du jour et de la note de synthèse, les ateliers communaux ont été cambriolés. En conséquence, il convient de rajouter également une somme pour la location de matériel soit : 5000 € sur le compte 6156 : maintenance du chapitre 011.

Par ailleurs, **en section d'investissement, il sera pris : 7 000 € sur le chapitre 020 : dépenses imprévues** pour les virer au chapitre 21 : immobilisations corporelles afin d'acheter des nouveaux matériels à usage des services techniques.

Il est précisé par ailleurs que la déclaration a été faite à l'assurance mais que le remboursement s'effectuera ultérieurement sur la base suivante :

Franchise de 300 € sur le montant total et abattement pour vétusté de 10 % par an, avec un maximum de 80 % par appareil.

Des devis seront également transmis pour la réparation du vélux, des hublots et du chambranle de la porte.

M. Patrick BLANDIN demande si les chapitres « dépenses imprévues » en section de fonctionnement et en section d'investissement ont déjà fait l'objet de ponctions. Il lui est répondu que non puisqu'il s'agit de la première décision budgétaire modificative.

Après en avoir délibéré et par 7 abstentions et 16 voix pour, la DM1 est approuvée et sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

#### **8. Désignation d'un membre élu au C.C.A.S. – Délibération N° 2016-09-8**

Mme Maryline BOROWIAK, Vice-Présidente du CCAS propose que M. Emmanuel MORESTIN, soit désigné en tant que membre élu du CCAS en remplacement de Mme Brigitte BERRIAT, démissionnaire. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne M. Emmanuel MORESTIN comme membre élu du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

#### **9. Transfert de la compétence assainissement de la commune de VALENCOGNE au Syndicat de l'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre – Délibération N° 2016-09-9**

M. Christophe JULLIAN-DESAYES, adjoint aux travaux, informe l'assemblée que la Commune de VALENCOGNE a choisi de transférer sa compétence assainissement : collectif et non collectif au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre. Suivant l'article L.5211-17 du C.G.C.T., le transfert d'une compétence d'une commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est subordonné à l'accord des conseils municipaux. Il précise par ailleurs que le Syndicat de la Haute Bourbre s'est prononcé favorablement à ce transfert.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le transfert de la compétence « assainissement » de la commune de Valencogne au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre.

#### **10. Questions diverses – pas de délibérations. :**

- La Mairie sera inaugurée le samedi 17 décembre 2016 à 11h. La date a été communiquée au Sénateur M. SAVIN pour qu'il puisse assister à la cérémonie, son emploi du temps étant très chargé.

- **Economie d'électricité** : M. le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des économies à réaliser, et comme cela se pratique déjà dans d'autres communes, il est envisagé de couper l'éclairage public la nuit ou de diminuer l'intensité lumineuse par des lampes à LED. Il demande aux élus ce qu'ils pensent de ce projet et indique que l'éclairage public serait coupé, sur l'ensemble du territoire, de minuit à 5h du matin. Les élus sont d'accord. L'économie réalisée sera d'au minimum 30 % sur une facture s'élevant actuellement à environ 48 000 € par an.  
Un détecteur sera toutefois installé au carrefour devant la mairie. M. Thierry SOHIER précise qu'à Lyon, les passages piétons sont éclairés juste au niveau des bandes. Il est répondu que cela engendrerait un surcoût qui ne se justifie pas sur la commune.
- **Embauche d'un DST** : M. le Maire indique qu'actuellement 19 candidatures ont été reçues et que seules 4 personnes possèdent le grade de technicien, demandé dans l'appel à candidatures du poste. Il explique qu'une réflexion a été menée et que compte-tenu de la nature du travail et des nécessaires restrictions budgétaires, début 2017, le conseil municipal sera sollicité pour fermer le poste de technicien territorial existant et créer un poste d'agent de maîtrise.  
Une discussion sur la nécessité de garder un poste de technicien s'engage et Christophe JULLIAN-DESAYES précise par ailleurs qu'un emploi-avenir va se terminer au 1<sup>er</sup> décembre 2016 et qu'un agent est actuellement en longue maladie, remplacé par un contractuel.
- **Antenne relai Free** : M. le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du 4 octobre 2016, la société FREE ne déposera pas de déclaration de travaux sur le terrain appartenant à la commune proche du cimetière. Pour l'instant, il ne sait pas sur quel terrain appartenant à un particulier, FREE envisage de construire son antenne. La mairie recevra le dossier de déclaration de travaux ou de permis de construire et l'instruira selon la réglementation du PLU. Une discussion s'engage sur l'opportunité de construire une antenne pour la 4 G alors que d'ici 2020, il faudra passer à la 5G.
- **Cambriolage des ateliers communaux** :  
Suite à ce cambriolage, la question de la vidéo-protection et de la vidéo-surveillance est posée par M. Luc BASSETTE qui regrette que la municipalité ait fait le choix de ne pas installer de caméras. La discussion de l'assemblée porte sur l'effet dissuasif ou pas de la vidéo-protection. M. le Maire précise que la nuit précédant le cambriolage, le salon de l'esthéticienne a lui aussi été visité.  
Les élus pensent dans leur majorité que les caméras n'empêchent pas les cambriolages. Toutefois, les alarmes des bâtiments communaux seront dorénavant reliées à des téléphones.  
M. Emmanuel EGLAINE précise qu'un nouveau véhicule électrique sera bientôt mis à la disposition de la mairie, et qu'il trouve regrettable que la municipalité n'ait pas voulu mettre en place une borne électrique qui aurait été financée à 50 % par des subventions.
- **Commission finances-travaux du 27 octobre 2016** :  
M. Luc BASSETTE aurait souhaité qu'une commission finances ait lieu en octobre avant celle programmée le 27, comme cela avait été évoqué. M. Xavier LE DUFF lui répond qu'il lui a semblé préférable de réunir les deux commissions pour avancer plus efficacement dans la réflexion sur les investissements à privilégier pour 2017 et que pour des raisons de calendrier, il ne peut multiplier les réunions. Il précise également que cette année, le processus de réflexion a débuté bien avant le DOB.  
Il précise qu'une enveloppe financière sera communiquée lors de cette réunion. Pour l'instant, il est difficile de la déterminer puisque l'année budgétaire n'est pas terminée mais une projection sera faite.

Il est d'accord pour envoyer les tableaux sur les projets d'investissement aux élus avant la réunion mais précise qu'ils ne sont pas complets.

D'une manière générale, les élus souhaitent avoir des documents à étudier avant les réunions et trouvent qu'il est préjudiciable de les découvrir « sur table ».

- **Départ en retraite du policier municipal** : M. le Maire demande à M. Luc BASSETTE pourquoi il a demandé à mettre ce point à l'ordre du jour du conseil municipal. Il répond, ainsi que M. Gabriel PERICAS que le policier municipal a interpellé plusieurs personnes à ce sujet. M. le Maire explique que les transformations de postes sont décidées en conseil municipal. Toutefois, il n'a jamais inscrit ce point à l'ordre du jour, car compte-tenu du travail effectué par l'agent, et ce depuis de nombreuses années, il considère, avec les élus majoritaires, qu'il n'était pas opportun de lui donner un avancement.  
Jacqueline GUICHARD demande si un policier municipal sera recruté. M. le Maire lui répond que la commune n'a pas l'obligation d'avoir un policier municipal et que pour le moment, le poste restera vacant. Une réflexion est en cours y compris au niveau de l'intercommunalité afin de mutualiser éventuellement le poste.
- **Feux tricolores au niveau de la Corderie** : Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la Zone d'activités de La Corderie et pour sécuriser la sortie des camions, ces feux ont été installés par Isère Aménagement, sur demande de la CCVT et avec l'accord du Département. Jean-Claude PELISSE, Vice- Président de la CCVT, précise qu'ils sont provisoires et devraient disparaître lorsqu'un pont sera construit. Ils vont rester toutefois un certain temps...
- **Place réservée devant l'épicerie** : Mme Kathia VENDONIS précise que les mamans avec des pouceuses sont désormais obligées de descendre du trottoir. M. le Maire répond que le traçage sera revu et que 90 cm seront laissés pour ne pas gêner le passage des piétons.

Mme Marjorie COURBI demande s'il y a eu de nouvelles personnes qui interpellaient les conducteurs ou passagers des véhicules au niveau des feux devant la mairie. Il lui est répondu que non, les personnes n'ont été vues que durant deux week-end et ont quitté la commune.

La séance est levée à 21h